



RENOUVELLEMENT

À remplir et à nous retourner **AVEC TOUS LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER.**

Identité

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Nationalité :

Consens Ne consens pas

- À la reproduction de mon nom, aux prises de vues photographiques et/ou vidéo de mon image et/ou à l'enregistrement de mes paroles dans le cadre de mes activités sportives,
- À l'utilisation sur tout support de communication analogique et/ou numérique, dans tous les cas à des fins non commerciales.

Mode de paiement

Chèque (adhésion + licence, à l'ordre de Paddle Plus)

Espèces

Veillez fournir

- Votre carte d'adhérent, afin que nous puissions y coller la vignette de l'année en cours
- Lire le questionnaire CERFA n°15699*01 (sans nous le rapporter) mis à votre disposition sur le tableau d'affichage du Padel à Naudin ou sur notre site et remplir le paragraphe ci-dessous :

Je soussigné M/M^{me}

Nom : Prénom :

atteste avoir lu le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à toutes les questions.**

Date :

Signature

Tarifs adhésion

(Cochez la case vous concernant)

Blagnacais

Individuel 120€

Famille 160€

Étudiants, demandeurs d'emploi* 90€

* Sur présentation d'un justificatif.

Extérieur

Individuel 130€

Famille 170€

Étudiants, demandeurs d'emploi* 100€

* Sur présentation d'un justificatif.

Tarifs licence (obligatoire)

(Valable du 1^{er}/09/2022 au 31/08/2023)

La licence multi-raquettes

32€ pour les adultes

22€ pour les moins de 18 ans

La licence padel

20€ quel que soit l'âge

**Si vous n'avez pas répondu par la négative à l'ensemble des rubriques, vous devez nous fournir un certificat médical.

IMPRIMER

IMPORTANT : les joueurs ne sont assurés que pendant les créneaux horaires de Paddle Plus. Les créneaux horaires alloués à Paddle Plus doivent être respectés. Si vous souhaitez jouer en dehors de ces créneaux, vous devez réserver les courts sur le site de la Mairie de Blagnac. **NOUS VOUS RAPPELONS QUE NOUS NE GÉRONS PAS LA LOCATION DES COURTS.**